

Le Conseil municipal d'Oradour-sur-Glane, dont les membres ont été dûment convoqués le 07 janvier 2026, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de M. Philippe LACROIX, Maire le 10 janvier 2026 à 11 heures 30.

PRÉSENTS : Philippe LACROIX, Benoît SADRY, Carine VILLEDIEU, Maurice GAUTHIER, Yvette DARDILLAC, Colette DESPLOMBAIN, Valérie BICHAUD, Astrid COTINEAU, Sophie GOURINAT, Clément BOSSELUT, Eric FENOLL

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Bertrand LIAGRE à Philippe LACROIX, Guillaume GENTY à Muriel DELALLET

ABSENT, EXCUSE : Landry BOISSELET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Muriel DELALLET

La séance est ouverte à 11 heures 30.

Le quorum étant atteint, il est proposé de passer à l'ordre du jour.

Appel nominatif et désignation d'un secrétaire de séance :

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des élus et propose de désigner Madame Muriel DELALLET comme secrétaire de séance.

I - DÉLIBÉRATIONS

1 - AUTORISATION D'ENGAGER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 (BUDGET PRINCIPAL)

Délibération modificative de la délibération du 19 décembre 2025 relative à l'autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Considérant que la réalisation de certaines opérations d'investissement devra commencer dès le début de l'année 2026, sans attendre le vote du budget primitif qui interviendra dans le courant du premier semestre 2026,

Considérant que le montant des dépenses d'investissement que Monsieur le Maire pourra engager, liquider et mandater par chapitre, et ce, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit celui de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, est récapitulé dans le tableau suivant :

Budget principal :

Chapitres	Désignation	Budget 2025	25 % Budget 2026
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	151 182 , 60€	37 795,67 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 tels qu'ils sont présentés dans le tableau récapitulatif ci-dessus,
- Et dit que les crédits ainsi utilisés seront inscrits au budget primitif communal de l'exercice 2026 lors de son adoption.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 55.

La Secrétaire de séance



Muriel DELALLET

Le Maire

Philippe LACROIX